

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2016

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 février et 21 mars 2016

1 - Espace du Pré Neuf

Délibération

1.1 Point sur le résultat de la commission d'appel d'offre du 18 mars 2016

1.2 Lancement d'un nouvel appel d'offre pour les lots infructueux

Délibération

2 - Associations : proposition d'attribution des subventions 2016

Délibération

3 - Zonage d'assainissement : conclusions du commissaire enquêteur

Délibération

4 - Lotissement « Les Salines » : présentation du nouveau plan d'aménagement et proposition de convention de transfert

Délibération

5 - Brigade de gendarmerie de La Mothe Achard : proposition de transfert de matériel informatique

Délibération

6 – Déclarations d'Intention d'Aliéner

Délibération

7 - Questions diverses

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, BATY Laurent, TEILLET Sonia, BONNIN Sylvie, MENARD Gaël, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, GIRAUDEAU Clotilde, PIERRET Jimmy, COURANT Nicolas.

Étaient absents excusés : SOUDAIN Maryse (pouvoir donné à CHABOT Fabrice), MANDRET Michel (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), GROLLIER Jocelyne (pouvoir donné à TEILLET Sonia), HEURION Ludmila (pouvoir donné à BATY Laurent), PINGUET Jean-Luc (pouvoir donné à FERRE Isabelle), METAIS Jean-Claude (pouvoir donné à BOSSARD Francis)

Étaient absents : FERRERI Corinne, MENU Michèle, RAFFIN Stéphane, COURANT Frédéric

1. Espace du Pré Neuf : point sur l'appel d'offre

M. le Maire expose que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 18 mars dernier afin de procéder à l'ouverture des plis de l'appel d'offre de travaux. Sur 15 lots, 9 ont été déclarés infructueux soit par absence d'offre soit du fait d'offres inappropriées au vu de l'estimatif. A la question de Mme Clotilde Giraudeau interrogeant sur les raisons d'un tel résultat M. le Maire indique qu'il appartient à l'architecte d'élaborer un projet en fonction de notre budget. L'Appel d'Offre a été lancé mais une augmentation de l'estimatif revu par l'économiste n'a été communiqué qu'au moment de l'ouverture des plis.

M. Nicolas Courant et Thierry Monnereau interrogent sur d'éventuelles pénalités applicables à l'équipe de maîtrise d'œuvre. M. le Maire indique que l'objectif qui doit être poursuivi aujourd'hui est l'avancée du dossier et la relance d'un nouvel appel d'offre pour rester dans le calendrier initialement projeté. Il faut en attendre des offres en adéquation avec les capacités financières de la commune.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE mandate M. le Maire pour ce second appel d'offre.

2. Attribution des subventions 2016 aux associations

M. Stéphane Violleau rappelle que le conseil municipal a validé lors de la dernière séance plénière une enveloppe de 17 500 € et que la commission s'est réunie. Elle propose au conseil municipal de retenir les choix qui vont être présentés avec pour principes principaux :

- établissements scolaires formation professionnelle : 28,5 €/élève,

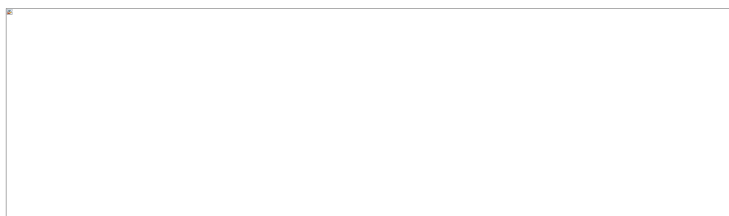
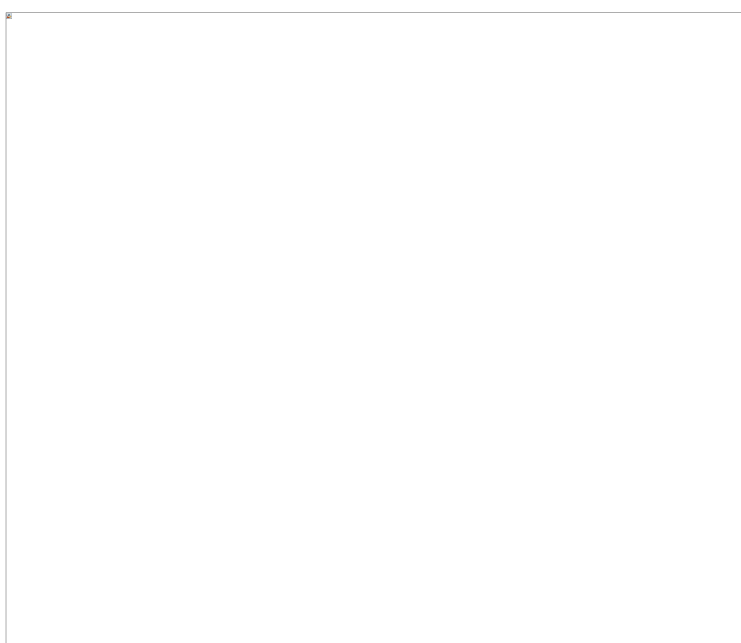
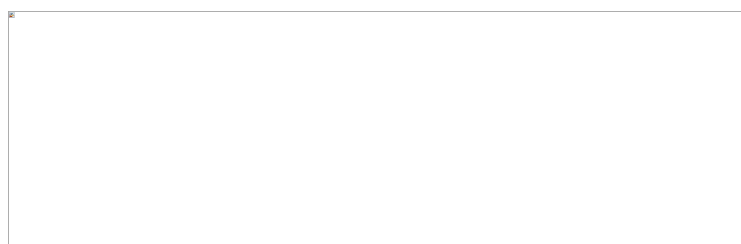
- RASED : 1 €/élève,

- Sorties/voyages scolaires : 5 €/élève pour chacune des deux écoles. Des subventions exceptionnelles peuvent être étudiées selon les projets,

- En ce qui concerne les associations sportives, la commission propose de valoriser les associations engagées en compétition. L'association de Badminton a présenté une demande exceptionnelle afin de prendre en compte l'engagement de 2 équipes au niveau régional. La commission souhaite répondre favorablement à cette demande et propose une attribution de 200 € supplémentaire.

•Les demandes des autres associations Islaises ont été examinées au vu des actions particulières avec une proposition de hausse pour La Pagaie et TGV qui sont très présentes dans les animations communales et qui, de par leur activité, rayonnent bien au-delà de la commune.

Les attributions 2016 sont proposées comme suit :

An empty rectangular box with a thin black border, intended for the first item in the list of 2016 attributions.A larger empty rectangular box with a thin black border, intended for the second item in the list of 2016 attributions.An empty rectangular box with a thin black border, intended for the third item in the list of 2016 attributions.

Mme Clotilde Giraudeau interroge sur les attributions en questionnant le montant attribué à la Chasse qui est plus élevé que pour les veuves (association FAVEC). M. le Maire indique que les sensibilités individuelles ne peuvent être prises en compte dans ce type de décision. La société de chasse est très présente sur la commune et intervient quand elle est sollicitée. C'est le cas lorsque des sangliers sont venus dévaster les terrains de foot. Ce sont ici des critères locaux qui sont retenus et les causes nationales doivent être traitées à un autre niveau. Il faut privilégier nos associations.

M. Jimmy Pierret demande s'il y a application d'un coefficient selon le nombre ou l'âge des adhérents ? Il pourrait y avoir un critère de bonus pour la prise en charge des jeunes et l'implication dans les TAP.

M. Stéphane Violleau indique qu'il a été retenu 10 €/licencié. Si les critères peuvent être revus, il précise que ce qui favorise certains en défavorise toujours d'autres. NDP est par exemple une association très impliquée rendant de nombreux services quand ses membres adhérents ont majoritairement un âge plutôt élevé. Il indique également que des nouvelles associations comme Just'à corps ne doivent pas être sur-subsidées par rapport à d'autres plus anciennes du seul fait de leur nombre important de licenciés.

M. le Maire précise que la communauté d'agglomération entraînera probablement des fusions avec parfois des objectifs sportifs.

Enfin M. Stéphane Violleau indique que l'association « l'ŒIL » qui souhaite organiser une expo photo durant l'été dans le centre bourg demande une subvention de 2000 €. Il n'a pas été donné suite pour le moment et cette sollicitation sera revue selon l'avancée du projet. Une prochaine rencontre est programmée avec l'association.

A l'issue de ces échanges, le conseil municipal adopte ces attributions par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

3. Zonage d'assainissement : avis du commissaire enquêteur

M. le Maire et M. Francis Bossard rappellent que les modalités de l'enquête publique ont fait l'objet d'un rappel et d'une présentation lors du dernier conseil municipal. Il ne manquait que le rapport et l'avis du commissaire enquêteur. Ce dernier a désormais rendu son rapport qui confirme son avis favorable.

Se pose en parallèle la question de la saturation de la station d'épuration puisque ce sont 30 à 40 maisons supplémentaires qui vont être raccordées.

M. le Maire confirme la nécessité d'ouvrir ce dossier rapidement tout en veillant aux différents scénarios liés à l'intégration de la commune à la future communauté d'agglomération. En effet la compétence assainissement fait partie des compétences obligatoires.

En tout premier lieu, il s'agit d'organiser rapidement les travaux d'extension du réseau d'assainissement tel que validé par l'enquête publique.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide l'avis favorable du commissaire enquêteur et mandate M. le Maire pour engager les travaux d'extension de réseau dès que possible.

4. Lotissement « Les Salines » : présentation du nouveau plan d'aménagement et proposition de convention de transfert

M. le Maire rappelle que ce dossier a d'ores-et-déjà été présenté en conseil municipal mais le lotisseur a dû apporter des modifications et plus particulièrement en matière de logements sociaux puisque 3 logements seront ainsi réalisés (Groupe Podeliha). Il s'agit en effet d'une double volonté de conserver l'intérêt environnemental de ce secteur géographique tout en permettant à des jeunes de s'installer sur la commune.

La convention de transfert prévoit tout comme dans les précédentes présentation le transfert des équipements communs tel que présenté dans le projet de convention ci-annexé.

Le conseil municipal accepte à l'UNANIMITE le projet de convention de transfert tel que présenté et annexé.

4. Brigade de Gendarmerie de La Mothe Achard : proposition de transfert de matériel informatique

M. le Maire indique que le renouvellement de matériel informatique pour des postes plus performants au service administratif a libéré deux postes anciens. Le service technique s'est vu attribuer un poste qui servira principalement à des consultations internet et réception de mails.

Le second poste étant actuellement inutilisé, M. le Maire propose de le transférer à la brigade de gendarmerie de La Mothe Achard qui a d'importants besoins informatiques.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, accepte de procéder à ce transfert.

5. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, M. le Maire s'abstenant de tout vote, décide de renoncer d'user de son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

6. Questions diverses

- Compte-rendu de conseil municipal : les compte-rendu des conseils du 21 mars et 30 mars seront validés lors du prochain conseil
- Gendarmerie : M. le Maire indique avoir fait un récent point avec la brigade de Gendarmerie sur la délinquance dans la commune. Les faits sont globalement en baisse.
- M. le Maire expose que le conservatoire du littoral l'interroge sur le devenir de la Maison de la Jarrie. En effet, Yohan Eveno, exploitant n'a pas aujourd'hui l'usage de ce bâtiment. Dans ce contexte le conservatoire du littoral envisage la destruction de la maison. M. le Maire sollicite un tour de table afin de recueillir l'avis de chaque élu sur cette question. Ainsi interrogés, les élus se sont tous manifestés pour la conservation de cette bâtisse à condition de la maintenir en l'état sans nager de frais importants pour le moment. Quant à son usage, il est imaginé une possible mise à disposition d'associations en relation immédiate avec le Marais. Une réponse sera apportée au conservatoire du littoral dans ce sens.
- A la question de M. Jimmy Pierret sur le redémarrage des travaux Rue des merles, M. Francis Bossard lui précise que le redémarrage est prévu mi-avril avec la CCAV dans le cadre d'un nouveau marché de travaux. C'est l'entreprise COLAS qui a été attributaire tout comme en 2015.
- M. le Maire rappelle que tous les élus sont invités en séminaire pour préparer la future communauté d'agglomération. Il invite tous ceux qui pourront être disponibles à être présents.
- M. Laurent Baty indique qu'il vient d'adresser un courrier à M. le Préfet pour signifier sa démission en tant qu'adjoint. Il indique démissionner également de sa fonction de vice-président de la CCAV pour des raisons personnelles et de besoin de temps. Il restera conseiller municipal et assurera la continuité des dossiers sur le moulin et la fondation du patrimoine. Cette prise de responsabilité aura aussi été à l'origine de nombreuses rencontres. Les missions confiées lui auront permis de s'épanouir et plus particulièrement en portant une attention particulière sur le Patrimoine.

Le Maire précise respecter mais regretter ce choix personnel. C'est une aventure commencée ensemble et Laurent a su porter la voix de la collectivité envers des publics parfois difficiles d'accès. Il n'y a pas encore de décision quant à son remplacement.

La séance est levée à 21h45